

01/10/00

PROPOSITION DE RESOLUTION

Avec demande d'inscription au débat sur des problèmes d'actualité, urgent et d'importance Article 50 du règlement

Raison du Dépôt : Conformément à l'article ... du règlement

*Int d'urgence*

**B5-627/01**

Déposé par : Madame Marie-Thérèse HERMANGE  
Au nom du Groupe : PPE-DE

**Le Parlement Européen,**

- vu la résolution de l'AG de l'ONU 47/197 du 22 décembre 1992 proclamant le 17 octobre Journée mondiale du refus de la misère,
  - vu les articles 1, 14, 15, 34, 35 de la Charte des droits fondamentaux de l'UE,
  - vu les conclusions des Conseils européens de Lisbonne, de Nice et de Göteborg relatives à la stratégie contre l'exclusion sociale,
  - vu sa résolution sur la journée internationale pour l'éradication de la pauvreté, initiée par Stephen HUGHES (B4 1098/96),
- A. considérant que la Journée mondiale du refus de la misère a été commémorée la première fois le 17 octobre 1987 par le père Joseph Wresinski avec 100.000 défenseurs des droits de l'homme,
  - B. considérant qu'il est nécessaire de définir la pauvreté persistante et l'exclusion sociale au regard des droits de l'homme et non seulement au point de vue économique,
  - C. considérant que la lutte contre la misère est un élément primordial de la paix dans le monde et du développement durable, et qu'elle doit prendre toute sa place dans les politiques communautaires,
  - D. considérant qu'il est nécessaire de mieux connaître les interdépendances entre les politiques économiques, sociales, environnementales, culturelles et éducatives,
  - E. considérant que la lutte contre la misère passe par la promotion de la solidarité entre tous les citoyens et dans le dialogue nord-sud,
  - F. considérant que les plus démunis sont les premiers partenaires dans la lutte contre la misère,
1. demande à l'ensemble de l'Union d'instituer solennellement le 17 octobre *Journée européenne du refus de la misère*,
  2. demande aux institutions européennes de se prononcer clairement en faveur d'un partenariat avec les associations de lutte contre la misère, et de donner aux politiques sociales une priorité égale aux politiques économiques,
  3. demande à la Commission, au Conseil, au CES européen et à sa commission Emploi et Affaires sociales, d'effectuer, chaque 17 octobre, une évaluation publique des politiques communautaires en matière de lutte contre la grande pauvreté et l'exclusion sociale, conduite en collaboration avec des acteurs sociaux, en particulier avec ceux qui donnent la parole aux plus pauvres,
  4. demande aux Etats membres de développer de véritables stratégies visant l'accès

égal de tous aux droits fondamentaux comme l'éducation, le logement, les soins de santé, ainsi qu'à la culture et à un emploi durable, dans le cadre de leur Plan national pour l'inclusion sociale, et d'y donner priorité aux personnes les plus vulnérables,

5. demande à la Commission de développer des indicateurs communs qualitatifs et quantitatifs, permettant de mesurer les changements dans la vie quotidienne des personnes vivant dans la misère, par une méthode participative associant les personnes concernées,
6. demande la pose, sur le parvis du PE à Bruxelles, d'une dalle en l'honneur des victimes de la misère, à l'instar de celles posées sur les parvis du Trocadéro à Paris, du Conseil de l'Europe à Strasbourg, du Reichstag à Berlin, de la Basilique Saint Jean du Latran à Rome, de l'ONU à New York,
7. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution aux institutions européennes concernées.

Sur EPADES/RESOL/....  
EPP-drft-poverty

Responsable :  
Tel :